

2022/05/12/09

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022**

Date de convocation :
21/11/2022

Convocation affichée le :
21/11/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de
VANNES le 14.12.22.....
Certifié exécutoire le 14.12.22
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 14.12.22.....
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren.

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à Marie-Laure POUPON, BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

9- CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS, LA COMMUNE DE GOURIN ET LE SYNDICAT DE L'EAU DU MORBIHAN – PARCELLE CADASTRÉE SECTION YB N°0033, LIEUDIT GOAREM BRAS

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec ENEDIS et le Syndicat de l'Eau du Morbihan :

- une convention de servitudes pour la pose de deux poteaux bétons pour la ligne électrique de haute tension sur la parcelle YB n° 33, lieudit Goarem Bras.
- une convention de servitudes pour la pose d'un câble en souterrain entre un poteau et la station de pompage de Eau du Morbihan sur la parcelle YB n° 33, lieudit Goarem Bras.

VU les conventions de servitudes A06 et CS06,

VU le plan élaboré par le Bureau d'études SADER RÉSEAUX,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les conventions A06 et CS06 jointes en annexe (respectivement annexes N°1 et N°2).

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 5 décembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.

